

EN CAS D'INONDATION SOYEZ PRÊT!



RECOMMANDATIONS ET
MESURES D'URGENCE

GUIDE DU CITOYEN
(À CONSERVER)



Pierrefonds
Roxboro

Montréal 

EN CAS D'INONDATION SOYEZ PRÊT!

➤ RECOMMANDATIONS ET
MESURES D'URGENCE

GUIDE DU CITOYEN
(À CONSERVER)

LA SÉCURITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Lors d'un sinistre, votre municipalité a mis sur pied un plan de sécurité civile dont les mesures visent à assurer, autant que faire se peut, la sécurité de ses citoyens, la sauvegarde de leurs biens, leur hébergement temporaire, leur alimentation en vivres et en eau potable ainsi que leur l'hygiène corporelle.

Outre ces mesures, l'administration municipale a aussi élaboré des procédures pour prévenir les sinistres, ou du moins en atténuer les conséquences. Cependant, malgré les efforts déployés pour vous protéger, il est possible que des situations imprévues surviennent.

Rappelez-vous qu'en situation d'urgence, vous êtes le premier responsable de votre sécurité et de celle de votre famille ainsi que de la sauvegarde de vos biens. Vous devez vous assurer de connaître les consignes à suivre et disposer d'un niveau d'autonomie suffisant pour faire face à la situation durant au moins les 72 premières heures.

En tout temps, assurez-vous :

- > que votre résidence est bien entretenue et que vos biens sont suffisamment couverts par vos assurances;
- > d'avoir établi un plan d'urgence familial (voir p. 9);
- > d'avoir sous la main une trousse d'urgence (voir p. 10);
- > d'être renseigné sur les risques d'inondation dans votre secteur et sur les mesures à prendre pour vous protéger;
- > de suivre l'évolution de la situation et les consignes des autorités civiles;
- > de vous inscrire à Avis et alertes et à CodeRed pour recevoir des messages d'alerte et de l'information relative à la situation.

Un outil indispensable

Le document qui suit contient plusieurs informations utiles en cas d'inondation. Lisez-le attentivement et conservez-le précieusement.





QUE FAIRE AVANT UNE INONDATION

À L'EXTÉRIEUR

- > Calfeutrez ou bloquez les portes et les fenêtres au niveau du sol.
- > Éloignez l'eau qui s'écoule des gouttières et dirigez-la dans le sens contraire à votre maison.
- > Déplacez vos véhicules dans un endroit sec et sécuritaire.
- > Érigez une digue ou installez des sacs de sable à des endroits stratégiques pour éviter que l'eau s'infiltrer dans la maison.

N.B. Composez le 311 pour obtenir des conseils ou de l'aide.

À L'INTÉRIEUR

- > Déplacez les objets de valeur à un étage supérieur et surélevez les meubles et les électroménagers.
- > Placez les matières dangereuses en lieu sûr.
- > Entrez vos documents et vos biens importants dans un bac étanche.
- > Installez une pompe submersible dans le puisard (ou assurez-vous que la vôtre fonctionne bien) ainsi que des clapets antirefoulement au sous-sol.

N.B. Ces derniers sont obligatoires si votre résidence a déjà été inondée, s'il s'agit d'une nouvelle construction ou lors de travaux d'installation d'une nouvelle plomberie au sous-sol (Règlement 11-010).



Lorsque l'eau risque de s'infiltrer dans la maison

- > Coupez le courant électrique. Assurez-vous de ne pas avoir les pieds sur un plancher humide et de ne pas être appuyé contre un objet métallique. Faites basculer l'interrupteur principal à la position d'arrêt.
- > Fermez l'entrée d'eau et les appareils de chauffage.
- > Communiquez avec votre fournisseur de gaz pour fermer votre conduite.

Si l'eau a déjà commencé à envahir le sous-sol

Ne touchez à rien!
Communiquez immédiatement avec Hydro-Québec.



1 800 790-2424





VOUS DEVEZ ÉVACUER VOTRE DOMICILE

Ça y'est! L'alerte est donnée et vous devez quitter votre propriété. Mettez votre plan d'urgence (voir p. 9) en application en prenant soin d'apporter vos articles essentiels tels que vêtements de rechange, médicaments, produits d'hygiène corporelle et documents importants, (voir trousse 72 heures p. 10).



Au moment de quitter les lieux

- > Suivez les consignes des intervenants d'urgence.
- > Si vous devez quitter votre domicile, informez-vous sur les services offerts par votre municipalité. Les plans de sécurité civile comprennent l'ouverture d'un centre d'aide multiservice aux sinistrés et du soutien pour l'hébergement.
- > Quittez votre domicile si le niveau de l'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent.
- > Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement désigné.
- > Suivez les directives émises sur le site web de l'arrondissement, sur sa page Facebook ou sur son fil Twitter en vous inscrivant à Avis et alertes et CodeRed ou en composant le 311.
- > Empruntez les routes recommandées et évitez les zones inondées qui risquent d'être dangereuses.
- > Une fois en sécurité, restez à l'affût de la situation et des ressources mises à votre disposition.

Important!

Ne retournez pas chez vous tant que vous n'aurez pas reçu le OK des autorités civiles.



VOUS POUVEZ RÉINTÉGRER VOTRE DOMICILE

PRUDENCE! Avant de retourner chez vous, demandez l'avis des autorités et faites appel à des professionnels, surtout si votre maison a été inondée.

Consultez des experts

- > Un maître électricien examinera votre installation et effectuera les travaux requis pour la remettre en fonction.
- > Un spécialiste en chauffage pour remettre vos appareils en marche.
- > Un plombier pour vérifier l'état de la tuyauterie.
- > Énergir ou votre distributeur de propane pour rouvrir l'alimentation au gaz.

Autres recommandations

- > Portez des bottes et des gants.
- > Faites attention aux éclats de verre et autres débris dangereux qui risquent de vous blesser.
- > Évitez d'utiliser des extensions électriques là où il y aurait encore des zones humides.
- > N'utilisez aucun appareil électrique ou de chauffage souillé, vous risqueriez de vous électrocuter ou de déclencher un incendie.
- > Jetez toutes les denrées alimentaires et tous les médicaments ayant été en contact avec les eaux de crue ou qui n'ont pu être conservés à une température adéquate.
- > Jetez tout article endommagé en respectant les consignes municipales à cet effet.
- > Surveillez la structure de votre demeure. Un renflement de plancher ou un gauchissement des murs pourraient remettre en cause votre sécurité et celle des vôtres.
- > Dressez un inventaire des dommages causés à votre propriété (prenez des photos au besoin) et transmettez ces renseignements à votre arrondissement et à votre assureur.



Attention à l'eau du robinet!

Composez le 311 pour savoir si l'eau est potable. En cas de doute, n'en buvez pas, elle pourrait être contaminée.



Avant de commencer les travaux de nettoyage, munissez-vous de bottes et de gants de caoutchouc. Portez une attention particulière à la présence de moisissures qui risquent d'entraîner des problèmes de santé.

- > Si nécessaire, évacuez l'eau restante de façon sécuritaire et progressive.
- > Ne chauffez pas votre demeure à plus de 4 degrés Celsius avant que toute l'eau en soit retirée.
- > Dès que le chauffage fonctionne, aérez les pièces en ouvrant les portes et les fenêtres.
- > Enlevez les déchets et la boue et sortez tout ce qui a été imbibé.
- > Nettoyez et désinfectez les pièces inondées : jetez tous les matériaux absorbants comme les panneaux de plâtre, la laine isolante, les tapis, le contreplaqué, etc.
- > Jetez tous les articles détremés : matelas, sommiers, oreillers, articles en tissus, meubles rembourrés, etc.

AGISSEZ SANS TARDER

Informez-vous auprès de votre compagnie d'assurance pour savoir s'ils peuvent vous assister dans vos travaux de nettoyage et contactez des spécialistes après sinistre au besoin.

Surveillez les avis de votre arrondissement. Des collectes spéciales de rebuts et de sacs de sable auront lieu dans les semaines suivant l'inondation.



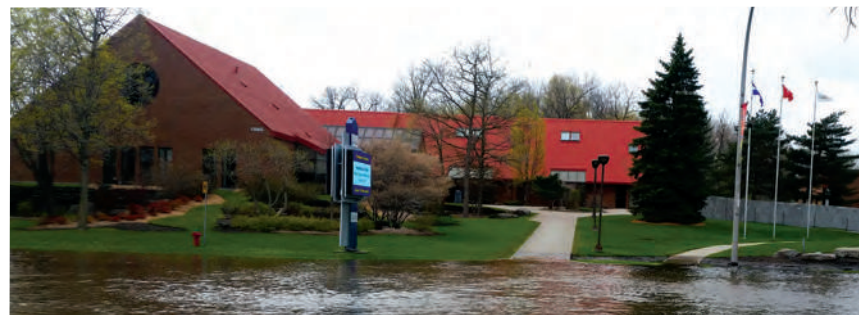
Chaque foyer devrait élaborer son propre plan d'urgence en cas de sinistre ou de catastrophe naturelle. Ce plan vous permettra, de même qu'à chacun des membres de votre famille, de savoir quoi faire le moment venu.

Comment procéder

- > Dans un premier temps, discutez entre vous et préparez une liste des choses à faire ou à emporter.
- > Rangez vos documents importants (ex. : actes de naissance, passeports, testaments, papiers financiers, polices d'assurance, etc.) en lieu sûr.
- > Déterminez un endroit où vous réfugier avec vos proches.
- > Prévoyez aussi un gîte pour vos animaux de compagnie.
- > Désignez une personne ne vivant pas dans votre région avec qui communiquer au besoin.
- > Renseignez-vous des mesures à prendre auprès d'un électricien, d'un entrepreneur en chauffage et d'un plombier si vous devez évacuer votre demeure pendant un certain temps.

Pour de plus amples renseignements :

WWW.PREPAREZ-VOUS.CA





TROUSSE D'URGENCE

En situation d'urgence, il se peut que vous ayez à vous débrouiller sans électricité ni eau courante pendant un certain temps. Ayez à la portée de la main un sac ou un bac contenant quelques effets personnels et articles de base qui vous permettront d'être autonome pendant un minimum de trois jours.

TROUSSE 72 HEURES

- > Bouteilles d'eau
- > Aliments et boissons non périssables (ex. : conserves, barres énergétiques, biscuits secs, cartons de jus de fruits, etc.)
- > Vêtements de rechange
- > Couvertures
- > Médicaments et prescriptions
- > Articles pour bébés – couches, préparation lactée et biberons, etc.
- > Ouvre-boîte manuel
- > Lampe de poche
- > Radio à piles
- > Téléphone cellulaire avec fil de recharge
- > Trousse de toilette
- > Clés de voiture et de maison
- > Cartes de crédit et argent comptant



RESSOURCES DISPONIBLES

URGENCE QUÉBEC

urgencequebec.gouv.qc.ca/fr/situation-urgence/Pages/Inondation.aspx

CROIX-ROUGE CANADIENNE

www.croixrouge.ca

AMBULANCE SAINT-JEAN

www.sja.ca

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

www.habitation.gouv.qc.ca

HYDRO-QUÉBEC

1 888 385-7252 ou

<http://www.hydroquebec.com/electricite-et-vous/travaux-lignes-securite/lignes-distribution/inondation-securite-electrique.html>

ÉNERGIR (Gaz Métro)

1 800 361-8003

BELL

6-1-1

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

1 800-668-2642 ou

www.schl.gc.ca

RESSOURCES NATURELLES CANADA

www.rncan-nrcan.gc.ca

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, AIDE FINANCIÈRE

1 888 643-AIDE, poste 2433 ou

www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/aide-financiere-sinistres

ASSURANCES APRÈS SINISTRE (Bureau d'assurance du Canada)

www.infoassurance.ca

WWW.PREPAREZ-VOUS.CA



RESTEZ INFORMÉ



TÉLÉPHONES UTILES :

- > Mairie d'arrondissement : **3-1-1**
- > Sécurité publique : **514 630-6300**
- > CLSC Pierrefonds : **514 626-2572**
- > URGENCE : **9-1-1** (incendie, police, ambulance)

SERVICES EN LIGNE :

- > ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro
- > pierrefonds-roxboro@ville.montreal.qc.ca
- > Infolettre (voir l'icône sur la page d'accueil du site de l'arrondissement)
- > **Centre de sécurité civile de Montréal**
ville.montreal.qc.ca/csc



www.facebook.com/pfds.rox/



Twitter@PDFS_ROX

MESSAGES D'ALERTE AUTOMATIQUE :



CodeRed (inscrivez-vous sur le site de l'arrondissement)



beta.montreal.ca/produits/recevoir-des-avis-et-alertes



QUE FAIRE AVANT UNE INONDATION

À L'EXTÉRIEUR

- > Calfeutrez ou bloquez les portes et les fenêtres au niveau du sol.
- > Éloignez l'eau qui s'écoule des gouttières et dirigez-la dans le sens contraire à votre maison.
- > Déplacez vos véhicules dans un endroit sec et sécuritaire.
- > Érigez une digue ou installez des sacs de sable à des endroits stratégiques pour éviter que l'eau s'infiltrer dans la maison.

N.B. Composez le 311 pour obtenir des conseils ou de l'aide.

À L'INTÉRIEUR

- > Déplacez les objets de valeur à un étage supérieur et surélevez les meubles et les électroménagers.
- > Placez les matières dangereuses en lieu sûr.
- > Entrez vos documents et vos biens importants dans un bac étanche.
- > Installez une pompe submersible dans le puisard (ou assurez-vous que la vôtre fonctionne bien) ainsi que des clapets antirefoulement au sous-sol.

N.B. Ces derniers sont obligatoires si votre résidence a déjà été inondée, s'il s'agit d'une nouvelle construction ou lors de travaux d'installation d'une nouvelle plomberie au sous-sol (Règlement 11-010).



Lorsque l'eau risque de s'infiltrer dans la maison

- > Coupez le courant électrique. Assurez-vous de ne pas avoir les pieds sur un plancher humide et de ne pas être appuyé contre un objet métallique. Faites basculer l'interrupteur principal à la position d'arrêt.
- > Fermez l'entrée d'eau et les appareils de chauffage.
- > Communiquez avec votre fournisseur de gaz pour fermer votre conduite.

Si l'eau a déjà commencé à envahir le sous-sol

Ne touchez à rien!
Communiquez immédiatement avec Hydro-Québec.



1 800 790-2424





VOUS DEVEZ ÉVACUER VOTRE DOMICILE

Ça y'est! L'alerte est donnée et vous devez quitter votre propriété. Mettez votre plan d'urgence (voir p. 9) en application en prenant soin d'apporter vos articles essentiels tels que vêtements de rechange, médicaments, produits d'hygiène corporelle et documents importants, (voir trousse 72 heures p. 10).



Au moment de quitter les lieux

- > Suivez les consignes des intervenants d'urgence.
- > Si vous devez quitter votre domicile, informez-vous sur les services offerts par votre municipalité. Les plans de sécurité civile comprennent l'ouverture d'un centre d'aide multiservice aux sinistrés et du soutien pour l'hébergement.
- > Quittez votre domicile si le niveau de l'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent.
- > Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement désigné.
- > Suivez les directives émises sur le site web de l'arrondissement, sur sa page Facebook ou sur son fil Twitter en vous inscrivant à Avis et alertes et CodeRed ou en composant le 311.
- > Empruntez les routes recommandées et évitez les zones inondées qui risquent d'être dangereuses.
- > Une fois en sécurité, restez à l'affût de la situation et des ressources mises à votre disposition.

Important!

Ne retournez pas chez vous tant que vous n'aurez pas reçu le OK des autorités civiles.



VOUS POUVEZ RÉINTÉGRER VOTRE DOMICILE

PRUDENCE! Avant de retourner chez vous, demandez l'avis des autorités et faites appel à des professionnels, surtout si votre maison a été inondée.

Consultez des experts

- > Un maître électricien examinera votre installation et effectuera les travaux requis pour la remettre en fonction.
- > Un spécialiste en chauffage pour remettre vos appareils en marche.
- > Un plombier pour vérifier l'état de la tuyauterie.
- > Énergir ou votre distributeur de propane pour rouvrir l'alimentation au gaz.

Autres recommandations

- > Portez des bottes et des gants.
- > Faites attention aux éclats de verre et autres débris dangereux qui risquent de vous blesser.
- > Évitez d'utiliser des extensions électriques là où il y aurait encore des zones humides.
- > N'utilisez aucun appareil électrique ou de chauffage souillé, vous risqueriez de vous électrocuter ou de déclencher un incendie.
- > Jetez toutes les denrées alimentaires et tous les médicaments ayant été en contact avec les eaux de crue ou qui n'ont pu être conservés à une température adéquate.
- > Jetez tout article endommagé en respectant les consignes municipales à cet effet.
- > Surveillez la structure de votre demeure. Un renflement de plancher ou un gauchissement des murs pourraient remettre en cause votre sécurité et celle des vôtres.
- > Dressez un inventaire des dommages causés à votre propriété (prenez des photos au besoin) et transmettez ces renseignements à votre arrondissement et à votre assureur.



Attention à l'eau du robinet!

Composez le 311 pour savoir si l'eau est potable. En cas de doute, n'en buvez pas, elle pourrait être contaminée.



Avant de commencer les travaux de nettoyage, munissez-vous de bottes et de gants de caoutchouc. Portez une attention particulière à la présence de moisissures qui risquent d'entraîner des problèmes de santé.

- > Si nécessaire, évacuez l'eau restante de façon sécuritaire et progressive.
- > Ne chauffez pas votre demeure à plus de 4 degrés Celsius avant que toute l'eau en soit retirée.
- > Dès que le chauffage fonctionne, aérez les pièces en ouvrant les portes et les fenêtres.
- > Enlevez les déchets et la boue et sortez tout ce qui a été imbibé.
- > Nettoyez et désinfectez les pièces inondées : jetez tous les matériaux absorbants comme les panneaux de plâtre, la laine isolante, les tapis, le contreplaqué, etc.
- > Jetez tous les articles détremés : matelas, sommiers, oreillers, articles en tissus, meubles rembourrés, etc.

AGISSEZ SANS TARDER

Informez-vous auprès de votre compagnie d'assurance pour savoir s'ils peuvent vous assister dans vos travaux de nettoyage et contactez des spécialistes après sinistre au besoin.

Surveillez les avis de votre arrondissement. Des collectes spéciales de rebuts et de sacs de sable auront lieu dans les semaines suivant l'inondation.



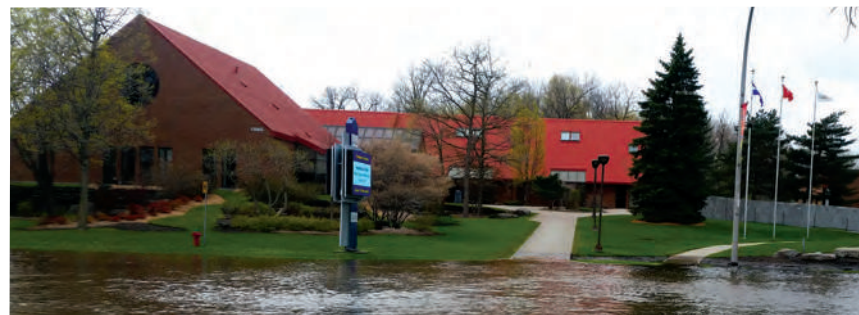
Chaque foyer devrait élaborer son propre plan d'urgence en cas de sinistre ou de catastrophe naturelle. Ce plan vous permettra, de même qu'à chacun des membres de votre famille, de savoir quoi faire le moment venu.

Comment procéder

- > Dans un premier temps, discutez entre vous et préparez une liste des choses à faire ou à emporter.
- > Rangez vos documents importants (ex. : actes de naissance, passeports, testaments, papiers financiers, polices d'assurance, etc.) en lieu sûr.
- > Déterminez un endroit où vous réfugier avec vos proches.
- > Prévoyez aussi un gîte pour vos animaux de compagnie.
- > Désignez une personne ne vivant pas dans votre région avec qui communiquer au besoin.
- > Renseignez-vous des mesures à prendre auprès d'un électricien, d'un entrepreneur en chauffage et d'un plombier si vous devez évacuer votre demeure pendant un certain temps.

Pour de plus amples renseignements :

WWW.PREPAREZ-VOUS.CA





TROUSSE D'URGENCE

En situation d'urgence, il se peut que vous ayez à vous débrouiller sans électricité ni eau courante pendant un certain temps. Ayez à la portée de la main un sac ou un bac contenant quelques effets personnels et articles de base qui vous permettront d'être autonome pendant un minimum de trois jours.

TROUSSE 72 HEURES

- > Bouteilles d'eau
- > Aliments et boissons non périssables (ex. : conserves, barres énergétiques, biscuits secs, cartons de jus de fruits, etc.)
- > Vêtements de rechange
- > Couvertures
- > Médicaments et prescriptions
- > Articles pour bébés – couches, préparation lactée et biberons, etc.
- > Ouvre-boîte manuel
- > Lampe de poche
- > Radio à piles
- > Téléphone cellulaire avec fil de recharge
- > Trousse de toilette
- > Clés de voiture et de maison
- > Cartes de crédit et argent comptant



RESSOURCES DISPONIBLES

URGENCE QUÉBEC

urgencequebec.gouv.qc.ca/fr/situation-urgence/Pages/Inondation.aspx

CROIX-ROUGE CANADIENNE

www.croixrouge.ca

AMBULANCE SAINT-JEAN

www.sja.ca

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

www.habitation.gouv.qc.ca

HYDRO-QUÉBEC

1 888 385-7252 ou

<http://www.hydroquebec.com/electricite-et-vous/travaux-lignes-securite/lignes-distribution/inondation-securite-electrique.html>

ÉNERGIR (Gaz Métro)

1 800 361-8003

BELL

6-1-1

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

1 800-668-2642 ou

www.schl.gc.ca

RESSOURCES NATURELLES CANADA

www.rncan-nrcan.gc.ca

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, AIDE FINANCIÈRE

1 888 643-AIDE, poste 2433 ou

www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/aide-financiere-sinistres

ASSURANCES APRÈS SINISTRE (Bureau d'assurance du Canada)

www.infoassurance.ca

WWW.PREPAREZ-VOUS.CA



RESTEZ INFORMÉ



TÉLÉPHONES UTILES :

- > Mairie d'arrondissement : **3-1-1**
- > Sécurité publique : **514 630-6300**
- > CLSC Pierrefonds : **514 626-2572**
- > URGENCE : **9-1-1** (incendie, police, ambulance)

SERVICES EN LIGNE :

- > ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro
- > pierrefonds-roxboro@ville.montreal.qc.ca
- > Infolettre (voir l'icône sur la page d'accueil du site de l'arrondissement)
- > **Centre de sécurité civile de Montréal**
ville.montreal.qc.ca/csc



www.facebook.com/pfds.rox/



Twitter@PDFS_ROX

MESSAGES D'ALERTE AUTOMATIQUE :



CodeRed (inscrivez-vous sur le site de l'arrondissement)



beta.montreal.ca/produits/recevoir-des-avis-et-alertes